

**Décision n° CODEP-CAE-2023-068057 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire
du 26 décembre 2023 autorisant la modification notable des modalités d’exploitation
autorisées de l’installation nucléaire de base n° 116**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-21 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 12 mai 1981 modifié autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à créer, dans son établissement de La Hague, des usines de traitement d’éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire. Usine dénommée « UP3-A » ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu les courriers de l’ASN référencés CODEP-CAE-2023-002956, CODEP-CAE-2023-036228 et CODEP-CAE-2023-050703 des 16 janvier, 21 juin et 13 septembre 2023 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’Orano Recyclage transmise par courrier ELH-2023-000930 du 13 janvier 2023 portant sur la mise en exploitation de l’alvéole EDC-C après aménagements pour l’entreposage de colis de déchets de type CBF-C2 et CAC, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier ELH-2023-044596 du 31 août 2023,

DECIDE :

Article 1^{er}

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 116 dans les conditions prévues par sa demande du 13 janvier 2023 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 26 décembre 2023

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et
par délégation,*

Le directeur des déchets, des installations de
recherche et du cycle,

signé

Cédric MESSIER